

GUIDE PRATIQUE DU MENTORAT & QUESTIONS FREQUENTES

Vous trouvez dans ce guide :

- Les grands principes du programme
- Les réponses aux « questions fréquemment posées »
- La charte du mentorat

1) Les grands principes du programme MENTORAT.

Le mentor a pour vocation de se rendre disponible pour écouter les besoins de l'ancien qui l'appelle. Il **accorde de son temps** dans un esprit d'échange.

Le mentor, tel un coach, joue le **rôle « d'observateur extérieur »**. Il est avant tout là pour écouter le mentoré, le questionner sur ses choix et ses objectifs.

Le mentor peut aussi aider grâce à sa propre expérience, en expliquant au mentoré comment il a évolué dans sa carrière. Ce **partage d'expériences** doit cependant rester un plus. Il n'est pas nécessaire de travailler dans la même branche que le mentoré pour l'accompagner.

2) Questions les plus fréquemment posées

- Que dois-je faire si le mentoré n'a pas de projet professionnel précis et que j'ai le sentiment de ne pas pouvoir l'aider ?

Cette situation est celle où le mentor peut au contraire être vraiment être utile. Non pas en donnant des réponses au mentoré mais en l'amenant à se poser les bonnes questions : quels sont ses domaines de prédilection ? Quels sont ses atouts ? Quels projets associatifs, ou professionnels peut il valoriser ?

Le mentor dans ces conditions n'a pas à donner LA solution mais son avis sur la clarté du projet du mentoré.

- Le mentoré est « dilettante » et le contact ne passe vraiment pas avec lui. Que dois-je faire ?

Le mentorat peut cesser à la demande du mentor ou du mentoré ; nous vous demandons simplement de bien vouloir nous tenir informés de ce genre de situation. Le mentoré est tenu de respecter le temps que lui accorde son mentor.

- Le mentoré n'est pas intéressé par le profil du mentor. Que doit faire le mentor ?

Lui rappeler l'objectif du mentorat : donner du temps pour écouter quelqu'un, le questionner et lui donner son avis pour l'aider à y voir plus clair.

- Existe-t-il des rencontres entre anciens ayant participé au programme du mentorat afin d'échanger ?

Pas encore mais cela est en projet, soit via une rencontre physique sur Paris ou Strasbourg, soit via un forum en ligne.

- Que doit répondre le mentor au mentoré si ce dernier est uniquement intéressé par le « piston » d'un mentor sensé lui trouver un stage ou un emploi rapidement ?

Que tel n'est pas le but du mentor. Le mentor écoute, questionne, aide à structurer un projet. Le mentor apporte une oreille attentive, éventuellement des contacts ... mais n'a pas vocation à se transformer en agence de recrutement !

3) La charte du mentorat

Cette charte vise à préciser les modalités d'organisation et les finalités du mentorat.

➤ *Conditions de participation*

Le mentorat est une activité bénévole et ouverte à tous les anciens de l'IEP. Les mentorés demandant à bénéficier des conseils d'un mentor doivent être à jour de cotisation. Le mentoré peut être en situation de recherche d'emploi ou non. Le mentorat ne peut pas être utilisé par les participants à des fins commerciales (démarchage, vente de services...).

➤ *Modalités de participation*

La mise en relation est gérée par l'association. Mentorés comme mentors font part de leurs souhaits lors de leur inscription. Lorsque l'association trouve un mentor qui correspond à la demande du mentoré, celle-ci propose le profil au mentor, qui est alors libre d'accepter ou non le mentorat. S'il accepte, mentoré et mentor sont mis en relation.

L'association laisse aux participants le soin de déterminer la durée et l'organisation de leur mentorat. Le mentor et le mentoré indiquent à l'association la fin de leur activité de mentorat par mail.

➤ *Le rôle du mentor*

Le mentor contacte le mentoré. En fonction des besoins du mentoré, le mentor l'écoute, l'aide à définir ses objectifs, ses projets ; il peut être amené à relire le CV et la lettre de motivation du mentoré, à le conseiller, à lui donner son avis sur ses démarches, à le mettre en relation avec son réseau professionnel ou à l'orienter vers des perspectives professionnelles (offres de stage, d'emploi, de concours, reprise d'études...).

➤ *Le rôle du « mentoré »*

Le mentoré définit précisément ses attentes vis-à-vis de son mentor. Il se positionne dans une démarche dynamique d'insertion professionnelle en s'appuyant sur les conseils et recommandations du mentor. Il n'attend pas du mentor un stage ou un emploi. Il attend du mentor une écoute attentive, un point de vue expérimenté, extérieur et bienveillant.